



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 AVRIL 2025

<p>Conseillers municipaux : En exercice : 29 Présents : 22 Représentés : 05 Votants : 27</p> <p>Date de la convocation : Le 1^{er} avril 2025</p> <p>Publication site internet : Le 14 avril 2025</p>	<p>Président de séance : M. Franck LOMBARD</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p>Étaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Michel VARRONI, Mme Stéphanie LUSSIANA, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS, M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET et M. Gérard ROHI.</p> <p>Étaient représentés : M. Mustapha HADDOU ayant donné pouvoir à M. Simon OUVRIER-BUFFET, Mme Annabelle MOREL ayant donné pouvoir à Mme Virginie NAIRE, Mme Agnès CHEVALLIER-GACHET ayant donné pouvoir à Mme Sophie BIBAL, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI ayant donné pouvoir à Madame Catherine CLAVEL, M. Nathan EXCOFFIER ayant donné pouvoir à Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET.</p> <p>Absentes : Mme Caroline BRULEY et Mme Pauline BRESSE.</p>
--	--

Délibération n°22 – DE.2025-041

Festival Univers Numériques 2026 - Demandes de subventions

Rapporteur : Mme Sophie BIBAL

La Ville d'Ugine s'engage en faveur de l'excellence des services à la population. À ce titre, elle veille à assurer l'accès pour tous à la culture, en particulier à la faveur d'un Festival Univers Numériques valorisant et vulgarisant des expressions et créations en lien avec les arts numériques.

Ce festival biennal permet la diffusion d'œuvres et la rencontre du public avec leurs créateurs à travers une programmation ambitieuse et une médiation importante auprès des différents publics, et en particulier des publics scolaires.

Il dispose désormais d'un ancrage territorial fort. Cet ancrage repose sur de nombreux partenariats avec des structures culturelles et artistiques locales mais aussi à la faveur de l'implication de nombreux bénévoles dans la mise en œuvre de cette manifestation.

La nouveauté de cette quatrième édition réside dans le déploiement multi-sites des différentes expositions avec des représentations délocalisées sur le territoire Arlysère.

L'édition 2026 de ce festival Univers Numériques d'Ugine, dont le budget prévisionnel est estimé à 78 000 €, se déroulera du 4 février 2026 au 8 février 2026. Elle mettra à l'honneur des artistes, principalement régionaux, à travers des expositions et des médiations dans un environnement numérique attractif, innovant et ambitieux.

Pour permettre la réalisation et assurer la pérennisation de ce projet, il est proposé de solliciter le soutien financier du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, du Conseil Départemental de la Savoie et de tout autre organisme susceptible d'apporter son concours à cette manifestation.

La commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Autorise M. Franck LOMBARD, Maire d'Ugine, ou à défaut son représentant à solliciter auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, du Conseil Général de la Savoie, et de tout autre organisme compétent les subventions les plus élevées possibles,**
- **Autorise M. Franck LOMBARD, Maire d'Ugine, ou son représentant à signer tout acte afférent à cette affaire.**

Secrétaire de séance
Françoise VIGUET-CARRIN
Adjointe au Maire



Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Par Délégation du Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20250407-20250407_DE22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif (2 place Verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE cedex) dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible sur : www.telerecours.fr